



Le jeudi 7 septembre 2006

CRTC AM 8:42 11SEP'06

Madame Diane Rhéaume
Secrétaire générale
Conseil de la radiodiffusion et des
télécommunications canadiennes (CRTC)
Ottawa (Ontario) K1A 0N2

Sujet : Rapport annuel 2005 sur les avantages tangibles

Madame Rhéaume

Il nous fait plaisir de vous faire parvenir notre rapport annuel conformément à la politique reliée aux avantages tangibles s'appliquant au transfert de propriété de la station CHAU-TV Carleton à Télé Inter-Rives Ltée.

Au cours de l'année 2005, CHAU-TV Communications Ltée a investi la somme totale de 243 900,00 \$ pour la construction et l'établissement d'un lien micro-ondes entre la Péninsule acadienne au Nouveau-Brunswick et les studios principaux de CHAU-TV en Gaspésie au Québec.

Ce projet a été réalisé en référence à la décision CRTC 2003-107 autorisant une modification des engagements relatifs aux avantages tangibles de la station CHAU-TV.

Techniquement, cela représente des équipements de transmission sur le toit du Centre culturel de Caraquet vers la Gaspésie qui accueille deux bonds micro-ondes soit à St-Jogues vers le Mont Saint-Joseph à Carleton pour ensuite se diriger vers les studios de la station CHAU-TV située sur le littoral de la Baie-des-Chaleurs.

Cette amélioration très importante permet aux acadiens et acadiennes de prendre connaissance des nouvelles en provenance de leur milieu, la journée même, alors qu'auparavant, le transport par autobus pouvait retarder la diffusion d'un reportage jusqu'à une échéance de deux jours.

Notre nouveau système permet aussi des converses en directs avec notre journaliste régulier de l'Acadie ainsi qu'avec différentes personnalités lorsque les événements l'exigent.

L'ensemble de la communauté acadienne a applaudi cette amélioration technique souhaitée depuis plusieurs années afin de pouvoir obtenir les informations plus rapidement.

Ce nouveau système nous permettra aussi de faire différentes interventions en direct comme cela pourrait être le cas dans le cadre du Festival acadien de Caraquet, la plus importante manifestation francophone dans les maritimes.

En terminant, voici un tableau démontrant les sommes investies depuis l'année 2001 dans le cadre de nos engagements concernant les avantages reliés à la transaction versus nos engagements totaux de 700 000\$, somme qui doit être investie d'ici à l'année 2008.

<i>ANNÉE</i>	<i>MONTANT</i>
2001	107 150\$
2002	65 043
2003	122 287
2004	126 740
2005	243 900
TOTAL	665 120\$

Il reste donc la somme de 34 880\$ à investir à titre d'engagement d'ici à l'année 2008. Nous remercions le Conseil de l'intérêt qu'il portera à ce rapport et nous vous adressons nos salutations les plus cordiales.



Marc Simard
Président